



Ouagadougou, le 25 OCT 2012

N° 12 - 252 MMCE/CAB

N/Réf.:

*Le Ministre*

V/Réf.:

*A*

Objet: Propositions écrites de l'État  
Burkinabé dans l'affaire GNIM CO  
Ltd et État Burkinabé

*Madame le Secrétaire permanent  
de CAMCO  
11 BP 275 Ouagadougou 11*

**BURKINA FASO**

***Madame le Secrétaire Permanent,***

J'accuse réception de votre correspondance du 16 octobre 2012, par laquelle vous invitez l'administration des Mines, des carrières et de l'Énergie à faire des propositions relativement aux préoccupations de la société GNIM Co Ltd.

Je réaffirme la disponibilité de l'État Burkinabé à rembourser les sommes réellement engagées par GNIM Co Ltd dans le cadre de l'exécution du protocole d'accord qui nous liait. Aussi, par la présente, je vous soumetts les propositions suivantes :

- GNIM soumet à l'État, une évaluation chiffrée et justifiée des travaux réalisés, accompagnée des rapports techniques y afférents ;
- L'État, de commun accord avec GNIM, désigne dans les meilleurs délais, un expert chargé d'évaluer les prétentions financières émises ;
- L'État, en accord avec GNIM, arrête un délai ainsi que les modalités de déboursement au vu des conclusions du rapport d'expertise.

Cette démarche demeure dans l'esprit de la correspondance n° 2012-1092/MEF/CAB du 06 avril 2012 du Ministère de l'Economie et des Finances.

Je vous prie, *Madame le Secrétaire Permanent*, de croire en l'expression de ma considération distinguée.



*Salif Lamoussa KABORE*  
*Officier de l'ordre national*